

Compte rendu du Conseil Municipal  
Du 16 mai 2013

Le seize mai deux mille treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan, Jean Meissimilly, André Imbert, Emile Chabrand, Morgane Fournier, Michel Chavrot, Françoise Fournier.

Absents excusés : Carole Traver (pouvoir à Michel Chavrot).

Secrétaire de séance : Morgane Fournier.

1- Projet d'agrandissement du cimetière DUP :

La Commune envisage l'extension du cimetière communal afin de pallier au manque de place nécessaire aux nouvelles inhumations. Le cimetière actuel ne peut plus accueillir de nouvelles tombes, plus aucun espace n'étant disponible à ce jour. Une parcelle riveraine au cimetière actuel a été classée en emplacement réservé n° 3 dont l'objet est : « extension du cimetière – bénéficiaire : commune » ; cette parcelle, d'une surface de 970 m<sup>2</sup>, est cadastrée section ZB n° 11. Cette parcelle appartient à Marc et Patrick CHABRAND, avec qui la Commune a mené des négociations pour échange. Un accord avait été trouvé, tout un ensemble de parcelles devaient être échangé, cet échange n'a pas été conclu et régularisé devant notaire, les personnes ayant accepté l'échange n'étant pas les seules propriétaires de certaines de ces parcelles. Devant cette situation, les propriétaires de la parcelle ZB 11, Marc et Patrick CHABRAND, ont rompu les négociations. Afin d'anticiper un éventuel refus de la part des propriétaires et afin d'obtenir la maîtrise foncière indispensable à la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, en parallèle à la négociation amiable, de solliciter auprès du Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique conjointement à une enquête parcellaire, engagée à l'encontre des propriétaires du terrain concerné par l'emprise de cette opération. Il a déjà été demandé à la Direction Départementale des Finances Publiques la valeur vénale de cette parcelle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, à l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée ZB n° 11 (promesse de vente, acte administratif,..) et le cas échéant à la poursuite de la procédure d'expropriation : notification de tous les documents : Arrêtés, Offres, Mémoire, Saisine... Et à représenter la Commune dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audience.

2- Demande de prêt pour travaux de toiture du VVF :

Après révision des travaux à effectuer par le VVF au sein du Bâtiment Communale, il apparaît que les travaux sont plus importants et que le montant du prêt que la Commune doit faire s'élève à 175 000,00 €. Le VVF s'engage à rembourser la somme de 22 000,00 €, correspondant au loyer, et de 20 000,00 €, au titre des GR, par année sur 5 ans. Nous avons donc demandé à la Caisse d'Epargne (meilleure offre retenue, cf. compte rendu du conseil du 15 mars 2013) de nous faire une simulation de prêt sur 5 ans pour 175 000,00 €. L'annuité se monte à 37 106,17 € avec un taux d'intérêt de 1,98 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Le Maire à engager le prêt auprès de la Caisse d'Epargne et à signer toutes les pièces nécessaires.

3- Périmètre de la ZAC à définir :

Vincent BIAYS, urbaniste, nous demande d'inclure dans le périmètre de la ZAC de l'Infernet la parcelle classée en zone UBH. Le Conseil n'ayant pas assez de renseignements sur l'impact pour le projet de construction d'un hôtel si parcelle dans périmètre de la ZAC, souhaite avoir des renseignements supplémentaires et écrits avant de prendre une décision.

Le Conseil décide de reporter sa décision.

4- Convention d'assistance technique du département dans les domaines de l'eau et de l'assainissement :

Le Conseil Général des Hautes-Alpes a mis en place une assistance technique dans les domaines de l'eau potable (SATEP) et de l'assainissement collectif (SATESE) ou non collectif (SATAA). Si nous voulons en bénéficier, une convention devra être établie entre le Conseil Général et la Commune en définissant les modalités de mise en œuvre de l'assistance technique. Aucune participation financière ne nous sera demandée pour l'exercice 2013.

Après avoir lu la convention, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention.

5- Convention de prestation de service de la Crèche Municipale de Guillestre :

La crèche Municipale de Guillestre nous a adressé un courrier nous informant qu'une demande d'inscription de leur établissement d'une famille de Ceillac avait été faite. A ce titre une convention de prestation de service entre la Crèche et la Commune doit être prise afin de verser une participation financière pour la garde de l'enfant domicilié sur notre Commune. Il semble que la famille concernée ait déménagé sur une autre Commune, toutefois Le Maire propose de signer tout de même la convention pour permettre à d'autres familles domiciliées sur Ceillac de bénéficier des prestations de la Crèche Municipale de Guillestre.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Le Maire à signer la convention.

6- Via Ferrata – Travaux d'entretien de sécurité :

Après visite de Roc aventure sur la Via Ferrata de la Commune il apparaît que 400 mètres de câble datant de 2007 est oxydé, 200 mètres se trouvant dans les parties les plus raides doivent obligatoirement être changé. Roc aventure nous adresse un devis de remplacement du câble qui sera de 10 mm non gainé au lieu de 8 mm gainé, car présente de meilleures performances dans le temps. Le Maire informe le Conseil que par anticipation il a déjà signé le devis pour faire les travaux rapidement afin d'éviter tout accident sur la Via Ferrata.

Le Conseil approuve l'initiative et autorise Le Maire à signer le devis et engager les travaux.

7- Maison de l'Enfant – maîtrise d'œuvre à engager :

Le Cabinet d'architecte LG Architecture avait été retenu pour le projet de la Maison de l'Enfant. La question se pose de savoir s'il ne faudrait pas laisser le projet. Nous avons toujours le problème de RTM qui demande un système d'alarme pour prévenir en cas de crue car le village est en zone rouge. Problème également du médecin de la PMI qui nous informe que tant que les services de l'Etat ne seront pas d'accord il est inutile de lancer le projet. Au niveau de la structure d'accueil, que le projet se fasse en micro crèche ou en pluri accueil, le projet de plan du bâtiment peut être fait.

Le Conseil souhaite lancer le permis de construire et autorise Le Maire à contacter le cabinet d'architecture LG Architecture pour dessiner les plans.

8- Extension Zone Artisanale – projet d'alimentation électrique ERDF :

La puissance électrique fournie par ERDF de la Zone Artisanale devient insuffisante du fait de l'équipement des différents artisans déjà installés. Avec l'extension de la Zone le problème va être amplifié. ERDF nous fait une proposition d'augmentation de puissance avec création de 2 transfos et installation de 2 câbles aériens sur la nouvelle partie de la Zone. Le Conseil souhaite faire une réunion de travail afin de demander à chaque personne ayant réservé un lot qu'elle puissance elle souhaite pour pouvoir donner une réponse à ERDF. Le Conseil préfère également que la ligne soit enterrée plutôt que aérienne, on vient de faire des travaux d'enfouissement de la Viste à la vallée du Mèlèzet de la ligne il est dommage d'en remettre une aérienne même s'il s'agit d'une zone artisanale.

#### 9- Titularisation d'un Agent Technique :

Sortie de Jean Meissimilly pour parler de ce point. Au 1<sup>er</sup> juin 2013, la stiagairisation de Jérôme MEISSIMILLY arrive à terme, le Conseil doit décider de sa titularisation au poste d'Agent Technique ou non. Sur la fiche de poste il avait été demandé que l'agent soit pompier volontaire car il y a un manque de recrues sur la Commune. A ce jour Jérôme n'est pas pompier, s'il est titularisé, il devra impérativement intégrer le corps des sapeurs-pompiers avec l'accord du Commandant COLLIER. Le Conseil Municipal choisi de voter à bulletin secret, il en ressort le résultat suivant :

POUR 4          CONTRE 3          ABSTENTION 2

Jérôme MEISSIMILLY est donc titularisé.

#### 10- Divers :

- *Contrat de prestations juridiques :*

Maître ROUANET nous a adressé un courrier de renouvellement de la convention juridique entre la Commune et lui. Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire la convention et autorise Le Maire à la signer.

- *Camping :*

Nous avons reçu 2 devis de la Pépinière Robin pour planter de la végétation dans le Camping Municipal le long de la route. Le premier devis de 2 908,00 €HT concerne uniquement la fourniture des plantes, le deuxième devis de 6 149,72 €HT concerne la fourniture des plantes et la plantation. Le Conseil Municipal souhaite que la plantation des plantes soit faite par la pépinière Robin afin d'avoir une garantie en cas de non pousse. Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer le devis avec fourniture et plantation.

- *Remontées Mécaniques :*

Le projet de billetterie automatique a été abandonné car coût trop élevé. Il semble que le déficit de l'hiver 2013 sera moins important que celui de l'hiver 2012, les Communes auront donc moins à payer. D'après les chiffres on constate que Ceillac fait un bon chiffre mais a moins bien fonctionné que les autres au niveau fréquentation, le Conseil se pose des questions quant à cette tendance car jusqu'à maintenant la fréquentation sur Ceillac était bonne.

- *Parc du Queyras :*

Le Parc a de gros problèmes financiers, des décisions seront prises dans l'été au niveau de l'effectif des employés. La réunion qui aura lieu le 3 juin sera primordiale pour l'avenir du Parc et de ses employés.

- *Pièges à eau village :*

Pendant la saison d'hiver 2 pièges à eau sur l'Ochette et 1 piège à eau sur al Clapière ont été endommagés par le déneigement, La Mairie a fait un courrier en recommandé à l'entreprise Marchis Alexandre, qui s'occupe du déneigement, pour lui demander de réparer car les réparations s'élèvent à 15 080,00 €HT. L'entreprise va surement faire intervenir son assurance pour qu'un expert soit nommé et que les réparations se fassent au plus vite.

- *Ponts à refaire :*

Le Pont du Pasquier, Le Pont du Moulin du Villard et la Pont de la Rua des Reynauds sont à refaire au niveau du platelage et des barrières, la Commission d'appel d'offre a retenue l'entreprise Entre Toit & Bois, la moins chère, avec à faire en priorité pont du Pasquier et pont du Moulin du Villard.

- *Bacs à Fleurs :*

Emmanuel Perron est le seul à avoir répondu, il y a 9 grands bacs et 3 petits bacs à refaire avant l'été.

- *Chauffe-eau Camping :*

Nous avons reçu un devis de Guion Plomberie et un devis d'Isnel Plomberie, la Commission d'appel d'offre a retenue l'entreprise Guion, la moins chère pour faire les travaux, il doit le faire avant le 1<sup>er</sup> juillet, date d'ouverture du camping.

- *Jeux d'Enfants :*

Le nouveau château pour l'aire de jeux du village et le toboggan pour le camping municipal sont arrivés, ils doivent être montés d'ici la fin du mois de mai. Le Conseil Municipal propose également que soit trouvée une solution pour améliorer l'aspect de l'entourage des jeux. Il faudrait également trouver un système pour fermer l'accès afin que les chiens n'aillent pas y faire leurs besoins.

- *Alimentation Eau Potable :*

Une campagne de mesure de l'eau va être faite avant la saison touristique afin rechercher les fortes pertes dans l'alimentation du Mèlèzet. Cette opération est indispensable car nous avons trop de perte dans cette alimentation et il va nous être demandé de réparer ces fuites avant de faire de nouvelles recherches "sources d'eau" sinon nous n'aurons pas de subvention.

- *Coupes affouagères :*

Une coupe va être faite sous le télésiège, vers le Thioure et en prolongement. Sur la coupe du Rabinous, des lots n'ont toujours pas été récupérés, il faut voir à qui ils étaient pour demander aux personnes concernées de les récupérer.

- *ERDF :*

Le reste de la dépose des poteaux ERDF de la ligne qui a été enfouie se fera dans le courant du mois de Juin lors d'une manifestation avec les responsables d'ERDF.

- *Jean-Pierre Fournier :*

Jean-Pierre a été embauché à partir du 13 mai 2013 et jusqu'au 31 octobre 2013 pour le travail supplémentaire de l'été.

- *Alimentation électrique Saint-Claude :*

Le Maire a accordé une déclaration préalable pour la reconstruction de la Chapelle de Saint Claude, seule chapelle qui reste à reconstruire, en précisant que des manifestations religieuses n'auraient lieu que l'été et afin d'avoir l'électricité pour le quartier. Cette décision a été mise au tribunal administratif par le Préfet à cause des risques de crues torrentielles.

- *Bâtiment Alpin :*

Les corrections demandées à l'architecte ont été faites, il faudra déposer le permis.

Séance levée à 0h